> MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Allégez vos dépenses, optez pour le prélèvement bancaire mensuel !

Prélèvement en 11 mensualités, premier versement payé au comptant lors de l'achat, sauf du 20/06 au 19/08 pour un abonnement valable à partir de septembre (prélèvement sur 12 mois avec la première échéance prélevée le 05/09).

» Identité du payeur, titulaire du compte

Nom*: ....

Prénom*:...

Date de naissance*: |__|__|__|__|__|__|__|__|

Adresse*: ....

|__|__|__|__|__| ....
Code postal* Ville*

Nº tél.* : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

» Coordonnées de votre compte

BIC*

|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

IBAN*

|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Type de paiement : récurrent ☒

» Établissement teneur du compte à débiter

Établissement*: ....

Adresse*: ....

|__|__|__|__|__| ....
Code postal* Ville*

» Référence unique de mandat SEPA (RUM)

|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Cases réservées aux services T2C.

* mentions obligatoires

⚠ Ne pas oublier de joindre un R.I.B.

Désignation du créancier : Régie EPIC T2C – 17, bd R. Schuman 63000 Clermont-Ferrand – France.
Identifiant créancier SEPA : FR 72 ZZZ 43 5699

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) la Régie EPIC T2C à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Régie EPIC T2C. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée : 1 – dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. 2 – sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Tous les champs sont obligatoires. Note : vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Date : |__|__|__|__|__|__|__|__|

Signature obligatoire du titulaire du compte :

S'INFORMER

www.t2c.fr

Applis T2C gratuites : Disponible sur App Store — DISPONIBLE SUR Google play

Espace T2C : 24, bd Charles de Gaulle – 63000 Clermont-Ferrand
Station « Lagarlaye »

Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00
Le samedi de 8h30 à 12h15 et de 14h00 à 17h00
Fermé le dimanche et les jours fériés
(Fermé les samedis du 8 juillet au 19 août 2017)

Infolignes : 04 73 28 70 00
Renseignements horaires, itinéraires, tarifs

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Le samedi de 10h00 à 17h00
Fermé le dimanche et les jours fériés

mail : info@t2c.fr

Prochains horaires des bus et tram par **QRcode**

Renseignements sur **www.t2c.fr**
(service gratuit hors coût abonnement internet)

Prochains horaires des bus et tram par **SMS**

Renseignements sur **www.t2c.fr**
(service gratuit hors coût d'un SMS)

Informations par **E-mail** ou **SMS**

Inscription gratuite sur **www.t2c.fr**,
rubrique « T2C et vous – Recevoir des infos »

www.t2c.fr

T2C siège social
Standard : 04 73 28 56 56
Fax : 04 73 27 95 61

tV&CO - 04 77 39 06 66 - Ce guide est imprimé selon des normes environnementales

FORMULAIRE D'ABONNEMENT

Je monte, je valide !

››› **infolignes** 04 73 28 70 00 ››› www.**t2c.fr**

SMTC

Valable à compter du 1er juillet 2017

> COMMENT S'ABONNER ?

Les abonnements sont chargés sur carte **modePass**, établie uniquement à l'Espace T2C. Pour être en règle : avoir une carte chargée d'un abonnement en cours de validité et la valider à chaque montée dans un bus ou un tram.

Pour la création ou le renouvellement d'une carte modePass, merci de fournir :

- > Une pièce d'identité,
- > Un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- > Une photo d'identité récente en couleur (format 3.5 x 4.5 cm),
- > 2€ pour les frais d'établissement,
- > Attestation d'employeur pour les abonnés PDE.

Carte modePass valable 5 ans. Reste la propriété de T2C. Doit être rendue lors de son renouvellement.

Pour charger un abonnement, avant de vous rendre à l'Espace T2C, merci de vérifier que votre dossier est complet :

- > Formulaire d'abonnement rempli,
- > RIB + mandat de prélèvement SEPA rempli et signé par le titulaire du compte, en cas de règlement par prélèvement bancaire mensuel,
- > CB, chèque ou espèces pour le règlement au comptant,
- > Attestation d'employeur pour les nouveaux abonnés PDE,
- > Attestation d'ouverture de droits pour les nouveaux abonnés à la Tarification Solidaire (ou en cas de renouvellement des droits).

Voir modalités détaillées dans le guide des tarifs solidaires ou www.t2c.fr

RÈGLEMENT *Extraits*

- **L'ensemble des règles et conditions est défini dans l'arrêté tarifaire et le règlement public d'exploitation, consultables sur demande à l'Espace T2C ou sur www.t2c.fr.**
- Les informations recueillies sur ce document font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des titres, des relations commerciales, de la fraude et des statistiques. Les destinataires de ces informations sont la Régie EPIC T2C, ainsi que ses partenaires d'interopérabilité et d'enquêtes satisfaction clients et le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise.
- Le traitement peut aussi avoir tout ou partie des finalités suivantes : l'organisation de jeux concours, de loteries ou de toute opération promotionnelle à l'exclusion des jeux d'argent et de hasard en ligne soumis à l'agrément de l'Autorité de Régulation des jeux en ligne.
- Conformément à la loi « informatique et libertés » n° 78-17 du 6/01/78 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ces droits et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à l'Espace T2C.

> FORMULAIRE D'ABONNEMENT (tarifs au 1er juillet 2017)

» Création ou renouvellement de carte modePass

Frais d'établissement ..... **2,00 €** ☐

Les abonnements annuels

Non résiliables en cours d'année sauf causes mentionnées dans l'arrêté tarifaire du SMTC[1].

» **Abonnement Tout Public** ..... **482,20 €** ☐
À compter du : |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_| *soit 40.20 € x 12 mois par prélèvement bancaire*

» **Abonnement - 26 ans** ..... **240,00 €** ☐
À compter du : |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_| *soit 20.00 € x 12 mois par prélèvement bancaire*

» **Abonnement PDE** ..... **409,20 €** ☐
À compter du : |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_| *soit 34.10 € x 12 mois par prélèvement bancaire*

Pièce à joindre : attestation originale d'employeur pour les nouveaux abonnés.

» **Abonnement au Porteur Professionnel** ..... **495,00 €** ☐
À compter du : |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

Pièce à joindre : logo d'entreprise, d'administration ou d'établissement (format 3,5 cm x 4,5 cm).

Les abonnements mensuels

Rechargement possible à partir du 20 du mois précédent et jusqu'au 19 du mois en cours, sur les distributeurs automatiques de titres, chez les dépositaires abonnements et à l'Espace T2C.

» **Abonnement Tout Public** ..... **47,50 €** ☐
Mois de : .....

» **Abonnement - 26 ans** ..... **26,30 €** ☐
Mois de : .....

» **Abonnement PDE** ..... **40,30 €** ☐
Mois de : .....

Pièce à joindre : attestation originale d'employeur pour les nouveaux abonnés.

Les abonnements mensuels Tarification Solidaire

Sous conditions de ressources. Voir modalités détaillées dans le Guide des Tarifs Solidaires ou sur www.t2c.fr

» **Mensuel - 60%** ..... **19,00 €** ☐
Mois de : .....

» **Mensuel - 80%** ..... **9,50 €** ☐
Mois de : .....

» **Mensuel - 92%** ..... **3,80 €** ☐
Mois de : .....

Pièce à joindre : attestation d'ouverture des droits pour les nouveaux abonnés ou en cas de renouvellement de vos droits.
Possibilité de souscrire 12 mensuels solidaires consécutifs par prélèvement bancaire ou paiement au comptant, *sur demande formulée* ***exclusivement*** *lors de la souscription du 1er mois d'abonnement ouvrant la période de droits de 12 mois.*

1 - Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise

» **Total** ..... **€**

⚠ Une seule demande par formulaire

M. ☐ Mme ☐ Mlle ☐

Nom *: .....

Prénom *: .....

Date de naissance *: |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

Nom du tuteur : .....

Prénom du tuteur : .....

Adresse *: .....

Code postal *: |_|_|_|_|_|

Ville *: .....

Téléphone *: |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| * mentions obligatoires

À SAVOIR

- Prélèvements bancaires le 5 de chaque mois. **Pour tout défaut de prélèvement bancaire : inscription au fichier des impayés, résiliation à distance de l'abonnement et obligation de paiement des échéances impayées ainsi que des frais engendrés par le défaut de paiement** (10 € de frais de dossier par échéance impayée + 15 € de frais de résiliation de l'abonnement).
- **Demande de duplicata de la carte modePass possible pour un prix unitaire de 10 €.** Tickets et abonnements transférés immédiatement sur la nouvelle carte, sauf chargement d'un titre de transport dans les 24 heures qui précèdent la demande. Dans ce cas, le client bénéficiera d'un ticket 48h gratuit valable à compter de la date et heure d'oblitération. Dispositions adaptées pour les cartes supportant des contrats de plusieurs opérateurs (SNCF, ...).
- **Résiliation possible pour les abonnements annuels,** uniquement en cas de décès, perte d'emploi, changement de domicile pour raison professionnelle (sauf stage) en dehors du Périmètre des Transports Urbains et hospitalisation supérieure à 1 mois. Justificatif à fournir. Tout mois commencé est dû.